



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2023

Original : français
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Sénégal

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Sénégal est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 26 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 54 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2024 à 2028.

* E/ICEF/2023/24.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Deuxième économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Sénégal est caractérisé par sa longue tradition démocratique, une position géographique stratégique, de grands potentiels agricoles et miniers et d'importants transferts monétaires en provenance de sa diaspora. Le pays connaît une forte croissance économique depuis 2014. La population du pays est estimée à 18,3 millions d'habitants¹, dont 52 % vivent en milieu rural, 52 % ont moins de 18 ans et 50,3 % sont des femmes.

2. La croissance rapide de la population (2,5 %)² constitue un défi plutôt qu'un dividende démographique, car la demande de services sociaux et d'emplois dépasse l'offre. Le Sénégal subit également les répercussions des polycrises et des changements climatiques, se classant au 22^e rang sur 163 pays selon l'Indice des risques climatiques pour les enfants de 2021. En 2021, il se classait en 170^e position sur les 191 pays et territoires du classement de l'indice de développement humain.

3. La politique nationale de développement axée sur l'équité a fait reculer le taux de pauvreté monétaire de 42,8 % en 2011 à 37,8 % en 2018³, mais les inégalités persistent. Dans l'ensemble, la moitié des enfants connaissent une pauvreté multidimensionnelle⁴, les pourcentages les plus élevés étant enregistrés dans les régions de Kédougou, Kolda et Sédhiou (82 %, 79 % et 78 %, respectivement) et les plus faibles dans les régions de Diourbel (43 %), Thiès (38 %) et Dakar (18 %). Les régions de Diourbel, Thiès et Dakar, plus peuplées, accueillent le plus d'enfants pauvres.

4. Entre 2015 et 2021, le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé de 51 à 39 pour 1 000 naissances vivantes⁵ grâce au recul des maladies courantes de l'enfance et de la malnutrition et à l'amélioration de l'accès aux soins, à l'eau et à l'assainissement. En 2021, malgré les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la couverture vaccinale a dépassé 90 % pour les antigènes de routine⁶ et le taux de défécation à l'air libre a été réduit de 88 %⁷. La situation reste toutefois marquée par des inégalités. Des niveaux élevés de mortalité néonatale (responsable de 50 % des décès d'enfants de moins de 5 ans)⁸ sont observés en dehors de Dakar en raison des faibles niveaux de couverture des soins maternels et néonataux⁹. La situation est exacerbée par le faible état nutritionnel des mères : 54 % des femmes en âge de procréer sont anémiques et 22 % souffrent d'insuffisance pondérale¹⁰. En

¹ Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Projections démographiques, 2023, www.ansd.sn (page consultée le 23 mai 2023).

² ANSD, Annuaire statistique de l'éducation. 2022.

³ ANSD, Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019. 2020.

⁴ UNICEF et ANSD, *Analysis of Multidimensional Child Poverty*. 2022.

⁵ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality*. UNICEF, New York, 2021.

⁶ Ministère de la santé et de l'action sociale, *Expanded Programme on Immunization Annual Report*. 2021.

⁷ ANSD, *Enquête continue sur la prestation des services de soins de santé 2019*. Novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/SPA33_1.pdf (page consultée le 23 mai 2023) ; Programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2021.

⁸ Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, « Analyse de la mortalité infantile », Bulletin 45. Septembre 2021.

⁹ Countdown to 2030, *Senegal Profile*. 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://countdown2030.org/wp-content/uploads/2021/08/Senegal-DHS-2019.pdf> (page consultée le 1^{er} juin 2023).

¹⁰ ANSD, Enquête démographique et de santé. 2019.

outre, les maladies non transmissibles se multiplient, le traitement du VIH/sida chez les enfants régresse (moins d'un tiers des enfants séropositifs sont traités¹¹) et les adolescents sont confrontés à des problèmes de santé et de nutrition, notamment de santé mentale. Les déterminants de la santé de l'enfant sont les suivants : a) les difficultés d'accès à une alimentation nutritive et variée (principal facteur de malnutrition chronique, qui serait à l'origine de 18 % des cas) ; b) les difficultés d'accès à l'eau (15 % de la population sénégalaise n'a pas accès à une eau potable de qualité) et à l'assainissement (67 % de la population n'a pas accès à un assainissement de base amélioré)¹² ; c) la pauvreté ; d) la faiblesse des dépenses publiques de santé (moins de 4 % du budget national) ; e) l'insuffisance de la protection sociale (moins de 2 millions d'enfants bénéficient d'une couverture sanitaire)¹³ ; et f) l'insuffisance des services de santé, qui se traduit par un retard de prise en charge dans 50 % des cas.

5. Les investissements en faveur de l'éducation, qui représentent 20 % du budget national, ont permis d'augmenter les taux de scolarisation, notamment des filles, mais pas de réduire les disparités. Entre 2017 et 2020, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire s'est stabilisé autour de 86 %, avant de diminuer pour atteindre moins de 84 % en 2021/2022. Entre 2017 et 2022, des progrès modestes ont été enregistrés dans l'enseignement préscolaire, le taux brut de scolarisation passant de 17,4 % à 18,2 %¹⁴. Des progrès limités ont également été observés dans les taux d'achèvement, qui sont passés de 61 % à 63 % dans les écoles primaires, de 37 % à 40 % dans les écoles du premier cycle du secondaire et de 26 % à 28 % dans les écoles du deuxième cycle du secondaire. Les taux d'achèvement sont plus élevés pour les filles à tous les niveaux. Près de 44 % des garçons et 33 % des filles en âge d'être scolarisés ne le sont pas. Le pays enregistre une légère amélioration de la qualité de l'éducation, 75 % des élèves atteignant un niveau de compétence suffisant en lecture et 65 % en mathématiques¹⁵. Cette situation est due à une croissance démographique plus rapide que les moyens financiers mobilisés, au faible niveau d'encadrement des enseignants¹⁶ et à une perte de confiance des communautés à l'égard de l'éducation formelle.

6. La majorité des personnes touchées par la non-scolarisation et l'abandon scolaire sont des adolescents : parmi les adolescents âgés de 15 à 17 ans, 86 % ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation¹⁷. Ceci est dû au manque de passerelles entre l'éducation de base et la formation professionnelle, à une orientation insuffisante vers les filières scientifiques et techniques, à un manque de structures de formation en dehors de Dakar et à un décalage entre l'offre de formation et les attentes des adolescents et des employeurs.

7. Environ 5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et 2,6 % d'entre elles ont subi des violences sexuelles. Parmi les filles âgées de 15 à

¹¹ Données du conseil national de lutte contre le SIDA du Sénégal, février 2023.

¹² Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2021.

¹³ Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale, Bilan annuel conjoint sur la protection sociale. 2022.

¹⁴ Ministère de l'éducation nationale, *Annuaire statistique de l'éducation*. 2022.

¹⁵ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), *Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone*. 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://pasecconfemen.lmc-dev.fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/08/Resume_Pasec2019_Web.pdf (page consultée le 19 mai 2023).

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, *Examen multidimensionnel du Sénégal – Volume 2 : Analyse approfondie et recommandations*. 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/examen-multidimensionnel-du-senegal-9789264287082-fr.htm (page consultée le 23 mai 2023).

¹⁷ UNICEF et ANSD, *Analysis of Multidimensional Child Poverty*. 2022.

17 ans, 2,9 % ont subi des violences sexuelles¹⁸ et un tiers des élèves ont subi des violences en milieu scolaire¹⁹. Entre 2017 et 2019, la proportion de filles (âgées de 10 à 14 ans) ayant subi des mutilations génitales féminines est passée de 18 % à 20 %. Une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans²⁰. Un enfant sur cinq n'est pas enregistré à la naissance. Un très grand nombre d'enfants sont exploités, les garçons par la mendicité forcée et les filles par le travail domestique et l'exploitation sexuelle. Cette situation est due à l'insuffisance des services de protection²¹, à la pauvreté, à la mauvaise coordination entre les secteurs, à la pression sociale et aux inégalités de genre.

8. En 2016, même si le Comité des droits de l'enfant a reconnu les progrès obtenus par le Sénégal en faveur des droits des enfants, il a émis des recommandations pour les accélérer. Malgré l'appui de l'UNICEF et des partenaires du Sénégal pour la mise en œuvre de la plupart des recommandations, il reste des domaines qui nécessitent davantage d'efforts de plaidoyer, surtout concernant l'allocation des ressources financières, techniques et humaines aux services sociaux pour les enfants.

9. Les enseignements tirés du programme de pays pour 2019-2023 montrent que les données probantes produites et les modèles conçus restent insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques, notamment en raison d'un manque d'investissements domestiques. Cependant, compte tenu des perspectives de croissance économique renforcée et de gestion équitable des ressources, cette situation pourrait être renversée. Par ailleurs, les progrès obtenus par l'approche de convergence multisectorielle dans les régions ciblées pourraient être plus importants si les difficultés opérationnelles sont réduites et si la présence sur le terrain et les partenariats locaux sont renforcés. La revue programmatique genre a souligné la nécessité d'intensifier les programmes d'acquisition de compétences et d'autonomisation des jeunes filles afin de leur donner un meilleur accès à l'emploi, tout en veillant à ce que les garçons soient également mobilisés²².

Priorités du programme et partenariats

10. La vision du programme de pays, qui est alignée sur les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, envisage un Sénégal qui, d'ici à 2030, garantit à chaque citoyen l'accès à un emploi décent et à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les jeunes et les enfants, quel que soit leur genre, peuvent jouir de l'ensemble de leurs droits.

11. La théorie du changement indique que : si les secteurs sociaux distribuent équitablement les ressources dans une optique de développement durable et de résilience aux crises et aux chocs ; si les services sociaux de base de qualité sont disponibles et accessibles dans les zones vulnérables, y compris pendant les urgences humanitaires ; si les communautés, tous âges et genres confondus, participent à la sélection, à la mise en œuvre et au suivi des solutions, alors chaque enfant s'épanouira et contribuera au développement de sa communauté. Ces résultats seront atteints à condition que les programmes sociaux disposent de ressources nationales suffisantes, du soutien des partenaires au développement et du secteur privé, et de solutions efficaces d'atténuation des risques.

¹⁸ ANSD, Rapport des enquêtes démographiques et de santé. 2019.

¹⁹ Ministère de l'éducation nationale, Étude sur la sécurité et le bien-être des étudiants au Sénégal. 2022.

²⁰ ANSD, Rapport des enquêtes démographiques et de santé. 2019.

²¹ Bureau international des droits des enfants, *Autonomisation des filles et des acteurs de première ligne contre les violences sexuelles et sexistes*. 2021.

²² UNICEF Sénégal, Examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes. 2023.

12. Le programme s'aligne avec le Plan Sénégal Émergent (2019-2035), l'Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons, le Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, les recommandations faites au Sénégal par le Comité des droits de l'enfant et les engagements pris par le Sénégal lors du Sommet sur la transformation de l'éducation en septembre 2022. Les priorités découlent des réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 relatives au développement du capital humain, des services sociaux, de la protection sociale, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

13. L'UNICEF contribuera à améliorer la situation des enfants et des adolescents vulnérables qui sont touchés par des difficultés multiples, vivent dans des zones défavorisées, ont un handicap, sont privés d'un environnement familial et de protection ou sont en déplacement. Les stratégies opérationnelles viseront à s'attaquer aux causes des inégalités sociales, territoriales et de genre et à produire des changements durables et systémiques aux niveaux institutionnel et comportemental.

14. Dans les régions défavorisées de Kaffrine, Kédougou, Kolda, Matam, Sédhiou et Tambacounda, l'UNICEF soutiendra l'amélioration des services de santé, de nutrition et d'éducation, ainsi que des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), de protection de l'enfance et de protection sociale. Un soutien adapté bénéficiera aux zones périurbaines de Dakar, Diourbel et Thiès, qui abritent un grand nombre d'enfants confrontés à de multiples difficultés, ainsi qu'aux zones enclavées et frontalières où la cohésion sociale est fragile en raison de leur proximité avec les pays sahéliens voisins, touchés par l'insécurité et les changements climatiques. La mise en œuvre multisectorielle et la convergence géographique favoriseront une meilleure synergie entre les secteurs, permettront de maîtriser les coûts opérationnels et rendront les institutions et les communautés plus résilientes.

Chaque enfant survit et s'épanouit

15. Cet élément de programme contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir l'amélioration de l'accès à des services de santé, de nutrition, d'eau potable et d'assainissement de haute qualité pour les enfants, les adolescents et les mères vulnérables.

16. L'UNICEF contribuera à rendre les soins de santé primaires, la nutrition et les services EAH plus efficaces, de meilleure qualité, plus accessibles aux enfants et aux adolescents vulnérables et plus réactifs en cas de crise. L'UNICEF soutiendra les actions suivantes : a) l'institutionnalisation du paquet intégré de soins attentifs pour les nouveau-nés ; b) l'adoption d'une législation réglementant la commercialisation des substituts du lait maternel ; c) l'élaboration de normes relatives aux aliments de complément pour les jeunes enfants ; d) l'intégration de la protection de l'enfance dans les soins de santé primaires, y compris la protection en matière d'état civil, de santé mentale et de la violence ; e) la numérisation du système de santé ; f) la révision des politiques relatives à la santé, à la nutrition et aux services EAH pour prendre en compte les changements climatiques, la protection contre la pollution de l'air et la dégradation de l'environnement ; g) la modélisation du paquet intégrés des soins attentifs, l'amélioration des réserves de céréales et la décentralisation de la gestion de la malnutrition ; h) la mise à l'échelle de l'accès à l'oxygène dans les infrastructures de soins de santé ; i) l'amélioration de la capacité nationale en matière de chaîne du froid, de logistique et de gestion des déchets ; et j) l'élargissement de l'approche de l'assainissement total piloté par la communauté et l'amélioration des interventions relatives aux services EAH dans les écoles et les centres de santé. Le partenariat avec le secteur privé se concentrera sur la production locale d'aliments de

compléments et de sel iodé, ainsi que sur l'extension de l'approche de l'assainissement total piloté par la communauté.

17. Le programme national de vaccination bénéficiera d'un appui qui lui permettra de devenir un moteur stratégique de l'offre de soins de santé primaires et d'atteindre le taux de couverture vaccinale de 95 % enregistré avant la pandémie de COVID-19. L'UNICEF s'appuiera sur ce programme et soutiendra un élargissement des services de santé et de nutrition des structures conventionnelles vers les services de santé communautaires. Dans les zones d'intervention prioritaires, le soutien de l'UNICEF se fera en coordination avec l'installation d'équipements EAH et les actions de protection sociale. L'UNICEF veillera à ce que ces services soient résilients face aux changements climatiques et aux urgences humanitaires.

18. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à faire évoluer les pratiques et les comportements et à améliorer la prévention des maladies, de la malnutrition et de l'infection par le VIH, en particulier chez les adolescents. Une stratégie de changement social et comportemental visera notamment à mobiliser les dirigeants, les réseaux communautaires et les citoyens pour identifier les problèmes et trouver des solutions locales dans les domaines de la santé, de la nutrition et des services EAH. Un système de suivi et d'évaluation mis en place par et pour les communautés permettra de suivre les changements et d'encourager les pratiques positives. La mobilisation et la participation des jeunes au niveau communautaire seront encouragées pour la réalisation d'actions citoyennes de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques, et la promotion des emplois dans l'économie des soins.

Chaque enfant apprend et se développe

19. Cet élément de programme contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir augmenter le nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant d'une éducation et d'une formation continues, de qualité, équitables et inclusives, propices à l'acquisition de compétences, à une vie en harmonie avec son milieu et à l'accès à des emplois décents.

20. L'UNICEF soutiendra le développement de l'éducation préscolaire en : a) développant une stratégie pour élargir divers modèles communautaires qui ont reçu une évaluation positive ; b) produisant des dossiers d'investissement qui justifient un financement accru ; c) améliorant la capacité des enseignants à utiliser le nouveau programme ; et d) mobilisant les communautés et les parents pour assurer une gestion efficace des écoles et préparer les jeunes enfants à une transition harmonieuse vers l'enseignement primaire. Dans les zones d'interventions prioritaires, l'expansion passera par la conclusion de partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile, ainsi qu'une coordination multisectorielle renforcée.

21. L'UNICEF contribuera à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en : a) normalisant le modèle d'enseignement bilingue harmonisé ; b) renforçant le système national d'évaluation ; c) soutenant le perfectionnement professionnel des enseignants grâce à la formation initiale et continue et à la supervision pédagogique locale ; d) étendant les approches de remédiation et de rattrapage ; e) fournissant du matériel pédagogique de base aux apprenants qui ont des difficultés ; et f) mettant en place des innovations pédagogiques, telles que l'éducation au développement durable et aux valeurs, ainsi que l'enseignement numérique.

22. L'environnement scolaire sera amélioré grâce à : a) l'installation de points d'eau et de latrines dans les écoles, la fourniture de soins et de soutien psychosociaux, la

régularisation de l'état civil et l'accès à la nourriture ; b) l'amélioration de la prise en charge des enfants handicapés ; c) la mobilisation des autorités locales et du secteur privé ; et d) la production de données probantes qui peuvent soutenir la distribution équitable des ressources entre les niveaux d'éducation et entre les régions. L'UNICEF se concentrera intentionnellement sur l'amélioration des conditions de vie des filles à l'école en proposant un ensemble de services englobant le soutien pédagogique, la gestion de l'hygiène menstruelle, la santé, la nutrition et la protection contre les violences sexuelles. Des mesures seront prises pour rendre le système éducatif plus sensible à l'égalité des genres, plus équitable et inclusif.

23. L'UNICEF contribuera à réduire le nombre d'enfants non scolarisés en soutenant les mesures suivantes : a) mettre en place une plateforme de coordination des interventions ; b) identifier des modèles alternatifs susceptibles d'être mis à l'échelle (*daaras* [écoles coraniques] modernes, passerelles entre formation et emploi) ; c) transformer les dispositifs d'orientation scolaire en mécanismes d'aide au placement ; d) élargir la politique d'éducation inclusive ; e) élaborer des normes éducatives et des outils de certification ; et f) favoriser les partenariats public-privé-jeunes axés sur les besoins des jeunes et élargir les possibilités de formation pour les adolescents. L'UNICEF soutiendra l'élargissement des modèles qui favorisent les compétences nécessaires à la vie courante et l'employabilité, en donnant la priorité aux adolescentes. Cela renforcera leur autonomie et facilitera leur accès à l'emploi, y compris aux emplois verts.

24. À la lumière des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de l'analyse des risques au niveau national, l'UNICEF poursuivra ses efforts pour améliorer la résilience et la préparation du système éducatif aux situations d'urgence. Ces efforts comprendront le renforcement de la responsabilité et des actions des écoles et des enfants en matière de protection de l'environnement, de droits humains et d'éducation à la citoyenneté.

Chaque enfant est protégé contre les violences, l'exploitation et les pratiques néfastes et bénéficie d'une identité juridique

25. L'UNICEF contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux efforts visant à rendre le système de protection plus efficace en matière de prévention et de lutte contre les violations des droits des enfants. D'autres secteurs continueront à être mobilisés, en particulier ceux de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, afin de renforcer leur participation à la gestion des cas de protection de l'enfance relevant de leurs responsabilités respectives.

26. L'UNICEF soutiendra : a) la production de données probantes pour la planification et la programmation, le plaidoyer et la mobilisation des ressources ; b) l'amélioration de la coordination et le suivi des capacités en vue d'améliorer les interventions déployées dans le cadre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant ; et c) la mobilisation des acteurs du gouvernement et de la société civile afin d'identifier des solutions multisectorielles aux problèmes de protection qui ont des causes multidimensionnelles, notamment le plaidoyer pour un financement accru et la recherche de stratégies innovantes.

27. Pour améliorer l'accès des enfants aux services de signalement, de soins et de gestion des cas, l'UNICEF soutiendra la mise à l'échelle des modèles de services qui ont fait leurs preuves : a) en renforçant les compétences des prestataires de services, notamment en institutionnalisant un corps de travailleurs sociaux ; b) en mettant en œuvre des solutions innovantes fondées sur les technologies numériques et les techniques de communication qui facilitent l'accès aux services de soins pour les enfants qui ont subi la violence et aux abus, y compris les services de justice ; et c)

en améliorant l'interopérabilité entre les systèmes de santé et les systèmes d'état civil. Dans les régions ciblées, l'UNICEF soutiendra les comités départementaux de protection de l'enfant qui mobilisent et coordonnent les activités au niveau local (autorités locales, organisations de la société civile et dirigeants communautaires).

28. Pour accélérer l'adoption de comportements qui protègent les enfants et les adolescents, l'UNICEF soutiendra le déploiement de stratégies de changement social et comportemental conçues à partir d'études examinant les normes de protection de l'enfance endogènes. Les stratégies se concentreront sur des interventions transformatrices en matière de genre visant à promouvoir l'égalité des genres et les normes sociales positives. Ces interventions faciliteront l'inclusion et la cocréation, en particulier avec les enfants et les jeunes, les filles et les garçons. Elles seront mises en œuvre par l'intermédiaire de mouvements sociaux qui permettront aux communautés de participer plus facilement à la prévention et au signalement des cas de violence et de pratiques néfastes, ainsi que des cas d'enfants non enregistrés à la naissance.

Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté

29. Cette composante du programme contribue aux réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et vise à améliorer l'accès des enfants vulnérables à la protection sociale, notamment dans le cadre des interventions et de la prévention des crises, afin qu'ils puissent vivre à l'abri de la pauvreté. Elle vise également à rendre les finances publiques et les dépenses dans les secteurs sociaux plus réactives et plus efficaces au bénéfice des enfants.

30. Afin d'améliorer la prise en compte des enfants vulnérables par les mécanismes de protection sociale, l'UNICEF appuiera : a) le renforcement des capacités du personnel technique supérieur des ministères en matière de conceptualisation des programmes de protection sociale et des politiques sociales, notamment grâce à l'intégration d'indicateurs spécifiques dans les plans de développement nationaux, l'élaboration de plans locaux chiffrés ciblant les enfants pauvres, l'intégration d'activités liées aux pratiques familiales et l'orientation vers des services sociaux adaptés à l'âge ; b) l'élaboration d'une stratégie de sortie pour les enfants dans le cadre du programme phare national de transferts monétaires ; c) l'extension du registre national commun aux groupes vulnérables, en particulier aux enfants handicapés ; d) l'examen des outils de protection sociale, y compris la stratégie de financement et le système de surveillance et de suivi des transferts monétaires ; et e) la réforme de la couverture universelle en matière de santé et son extension aux groupes vulnérables.

31. En ce qui concerne les politiques sociales et les financements publics qui bénéficieront aux enfants, l'UNICEF contribuera à : a) produire des données pouvant informer le suivi des droits de l'enfant et alimenter le plaidoyer en faveur de l'intégration des enfants dans les politiques publiques nationales et sous-nationales, y compris en matière de prévention des crises et d'intervention, ainsi que la résilience à tous les types de risques, notamment aux effets des changements climatiques ; b) revoir les mécanismes d'allocation budgétaire et s'assurer que les dépenses sont plus efficaces ; c) renforcer les mécanismes utilisés pour la planification et la budgétisation ; d) renforcer les capacités des autorités locales en matière de planification, de budgétisation, de mobilisation et de suivi des recettes publiques, et de coordination des interventions sectorielles dans les domaines d'intervention prioritaires ; et e) améliorer le processus de participation citoyenne des communautés, des enfants et des jeunes, notamment en matière de préservation de l'environnement et de responsabilité dans la préparation et le suivi des dépenses sociales.

Efficacité du programme

32. Le résultat attendu de cette composante est de répondre aux normes d'efficacité et d'efficience dans la planification, le financement et la gestion du programme pour servir les enfants. Cette composante inclut des volets de planification et de suivi, de recherche et de gestion des connaissances, de communication externe, de plaidoyer, de partenariat et de changement social et comportemental. Elle facilitera la coordination des différentes composantes sectorielles et fournira une assurance qualité en matière de mise en œuvre en appliquant des approches de gestion fondées sur les droits humains et les résultats et en tenant compte des principes d'équité sociale et d'inclusion, ainsi que de gestion des risques.

33. L'intégration des stratégies transversales, la programmation pour et avec les adolescents, l'institutionnalisation du genre et l'approche intentionnelle envers les adolescentes dans le cadre du soutien de l'UNICEF, la convergence multisectorielle dans les régions de concentration du programme et dans les zones frontalières, la collaboration transfrontalière avec les pays voisins, ainsi que la coordination des actions de prévention et d'intervention face aux crises climatiques et environnementales guideront la coordination du programme. Le processus de mise en œuvre bénéficiera d'un soutien opérationnel pour les activités d'approvisionnement et de suivi, par l'intermédiaire du bureau infranational de Kolda et de la présence de personnel au niveau régional.

34. Pour consolider le rôle de l'UNICEF dans la promotion des droits de l'enfant, le programme renforcera les partenariats stratégiques existants et en nouera de nouveaux, en particulier avec le secteur privé. La mobilisation des ressources nécessaires au programme s'appuiera sur la collaboration avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux publics et privés, y compris les comités nationaux pour l'UNICEF. Le programme s'attachera à accroître le soutien aux enfants parmi les décideurs politiques et le public grâce à une stratégie de communication fondée sur des données probantes. Le programme renforcera également les alliances avec les organisations de la société civile, les chefs religieux, les médias et les coalitions de jeunes, en particulier dans le cadre du partenariat Génération sans limites et de l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement. Le recours aux plateformes digitales sera optimisé.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	4 500	15 500	20 000
Chaque enfant apprend et se développe	4 000	21 000	25 000
Chaque enfant est protégé contre les violences, l'exploitation et les pratiques néfastes et bénéficie d'une identité juridique	4 000	11 000	15 000
Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté	5 000	3 000	8 000
Efficacité du programme	8 500	3 500	12 000
Total	26 000	54 000	80 000

Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux réalisations nationales et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et les procédures opérationnelles de l'organisation.

36. Le Ministère de l'économie, de la planification et de la coopération coordonnera la planification et le suivi du programme, avec l'appui d'autres ministères. La synergie entre les processus de planification et de suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les processus nationaux sera maintenue.

37. L'UNICEF veillera à ce que le programme s'appuie sur des innovations adaptées aux contextes locaux et à ce qu'il intègre des processus centrés sur les personnes. La consultation régulière des enfants et des jeunes à toutes les étapes du programme sera institutionnalisée, à l'aide d'outils tels que U-Report. La stratégie de changement social et comportemental s'appuiera sur le changement des attitudes des prestataires de services et des communautés par l'intermédiaire d'approches fondées sur la déviance positive et le changement collectif.

38. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF contribuera aux divers groupes de résultats et aux projets et programmes conjoints. L'UNICEF est l'organisme chef de file des groupes thématiques des partenaires du développement dans l'éducation et la protection sociale et membre des groupes santé, EAH, genre, justice et droits humains, et décentralisation. L'UNICEF tirera parti de sa position dans les groupes nationaux de protection de l'enfance et de nutrition pour mener des actions de plaidoyer, exercer une influence, mettre en commun et orienter les ressources au bénéfice des enfants.

39. Les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des résultats escomptés sont les suivants : a) l'exacerbation des risques climatiques, sociaux, économiques, politiques et sécuritaires ; b) le choix du gouvernement de privilégier l'investissement de nouvelles ressources dans les secteurs économiques plutôt que sociaux ; et c) les difficultés rencontrées dans la mise en place des services d'appui communs, qui seront regroupés au sein de la Maison des Nations Unies au Sénégal. L'UNICEF surveillera ces risques et déclenchera les mesures d'atténuation nécessaires. Le suivi comprendra un examen périodique des risques programmatiques, institutionnels, opérationnels et contextuels. En outre, l'approche harmonisée de la remise d'espèce aux partenaires d'exécution sera appliquée et des visites de contrôle et de vérification des programmes seront effectuées.

40. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités de résilience des entités nationales et des communautés en appuyant la préparation de plans d'urgence conformes aux principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

Suivi, apprentissage et évaluation

41. L'UNICEF renforcera les capacités nationales en matière de suivi des droits des enfants, d'évaluation et d'utilisation stratégique des données en collaborant avec les organismes de recherche, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie et les ministères sectoriels, ainsi qu'en travaillant avec des enfants.

42. Responsable devant les autorités, les communautés et les entités qui financent le programme, l'UNICEF suivra la progression des indicateurs depuis la fourniture

des intrants jusqu'à l'obtention des résultats escomptés, y compris en ce qui concerne les contributions de l'UNICEF à la réalisation des résultats énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par l'intermédiaire d'examens conjoints avec le gouvernement, les organismes du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. L'UNICEF soutiendra le pays dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant, attendues en 2024. L'UNICEF contribuera aux examens nationaux volontaires afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

43. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans la production de données fiables et ventilées (par genre, âge, région et niveau socio-économique) et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement statistique, qui comprend l'amélioration des systèmes d'information de routine. Leurs résultats faciliteront le suivi des droits de l'enfant et aideront les parties prenantes à ajuster leur soutien aux programmes de développement.

44. L'UNICEF mènera les évaluations prévues dans le plan d'évaluation chiffré afin de promouvoir la responsabilisation et l'apprentissage et d'identifier des stratégies susceptibles de porter à l'échelle les interventions rentables présentant un niveau d'impact élevé.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Sénégal et l'UNICEF, 2024-2028

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 54
Priorités nationales : Plan Sénégal Émergent 2035, Plan national de développement 2024-2028
Objectifs de développement durable correspondants : 2 à 6, 9 à 10
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2: D'ici à 2028, les systèmes de protection sociale et les services sociaux de base assurent un accès équitable inclusif et de qualité aux personnes les plus vulnérables, notamment celles qui vivent dans des zones	D'ici à 2028, les enfants, quel que soit leur genre, les adolescentes et les mères, en particulier les plus exclues, ont accès à une gamme variée d'aliments sains et nutritifs, à l'eau potable, à des systèmes d'assainissement durables sécurisés et à des services d'hygiène de base. En outre,	<p>Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux</p> <p>NR : 80 % (2022) NC : 95 % (rural/urbain) (2028)</p> <p>Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois recevant la diversité alimentaire minimale</p> <p>NR : 23,3 % (filles : 24,8 % ; garçons : 21,8 %) (2019) NC : 37 % (2028)</p>	<p>Estimations OMS/UNICEF</p> <p>Enquête sur la nutrition et la mortalité</p> <p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p> <p>Enquête démographique et de santé</p>	<p>L'environnement politique et juridique des institutions favorise l'accès des enfants et des adolescents aux services de santé, d'EAH et de nutrition.</p> <p>Des services d'EAH, de santé et de nutrition de qualité, sensibles au genre et au handicap sont disponibles pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents.</p> <p>Toutes les personnes s'occupant d'enfants et</p>	<p>Ministère de la santé et de l'action sociale</p> <p>Conseil national de développement de la nutrition</p> <p>Ministère de l'eau et assainissement</p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>OMS</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p>	4 500	15 500	20 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
enclavées, suburbaines, rurales ou frontalières.	elles peuvent accéder à des services de santé de qualité en temps voulu, y compris dans les situations d'urgence.	Pourcentage d'accouchements dans des établissements de santé NR : 81,7 % (2019) NC : 90 % (2028)	Enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition Système d'information sanitaire de district version 2 (DHIS2)	tous les membres de la communauté adoptent des comportements promouvant la santé, la nutrition et l'EAH.	Programme alimentaire mondial (PAM) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) Agence des États-Unis pour le développement international Banque Mondiale Banque africaine de développement Coopération bilatérale Gavi, l'Alliance du Vaccin			
		Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR : 11 % (2021) NC : 5 % (2028)						
	D'ici à 2028, les enfants, les adolescents et les jeunes âgés de 3 à 18 ans bénéficient davantage d'une offre	Taux brut de préscolarisation (échelle nationale/régions ciblées) NR : 18,2 % (filles : 19,8 % ; garçons : 16,7 %) (2022)	Annuaire statistiques de l'éducation Programme d'analyse des systèmes éducatifs	Les enfants des régions ciblées ont accès à une année d'enseignement préscolaire inclusif et de qualité. Les élèves en fin de cycle élémentaire atteignent un	Ministère de l'éducation nationale Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits	4 000	21 000	25 000

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	continue d'éducation et de formation de qualité, équitable et inclusive, y compris d'un environnement scolaire et social leur permettant d'acquérir les compétences de base et transférables nécessaires pour s'épanouir, vivre en harmonie avec leur milieu et obtenir un emploi décent, quel que soit leur genre.	<p>NC : 30,5 % (2028)</p> <p>Pourcentage d'enfants en début de scolarité du primaire ayant acquis les compétences minimales en lecture et en mathématiques</p> <p>NR : lecture : 48 % ; mathématiques : 79,1 % (2019)</p> <p>NC : lecture : 60 % ; mathématiques : 85 % (2028)</p> <p>Taux d'achèvement de la dernière année de l'enseignement primaire et secondaire inférieur (cycle/genre/régions)</p> <p>Primaire : NR : 63 % (filles : 71 % ; garçons : 56 %) ; Kédougou : 97 % ; Kaffrine : 27 % (2022) NC : 70 % (2028)</p> <p>Premier cycle du secondaire : NR : 39.5 % (filles : 44 % ; garçons : 35 %)</p>	de la CONFEMEN (PASEC)	<p>niveau de compétences suffisant en lecture et en mathématiques</p> <p>Les enfants non scolarisés bénéficient d'une éducation ou d'une formation alternative facilitant leur transition vers la vie adulte.</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>PAM</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>Partenariat mondial pour l'éducation</p> <p>Secteur privé</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Ziguinchor : 64 % ; Kaffrine : 18 % (2022) NC : 44 % (2028)</p> <p>Taux d'enfants d'âge scolaire (6-15 ans) non scolarisés</p> <p>NR : 38,9 % (2022) NC : 25 % (2028)</p>						
Réalisation 2	D'ici à 2028, les filles et les garçons du Sénégal ont une identité juridique et bénéficient d'une meilleure protection contre les violences, les abus, l'exploitation, les pratiques néfastes et la négligence.	<p>Proportion de personnes âgées de 15 à 49 ans dans les six régions qui estiment que la pratique doit cesser</p> <p>NR : Kédougou : 46 % ; Kolda : 59 % ; Matam : 30 % ; Sédhiou : 41 % ; Tambacounda : 48 % ; Ziguinchor : 54 % (2019) NC : hausse de 10 % (2028)</p> <p>Nombre de filles et de garçons ayant vécu des violences, de l'exploitation, des abus et/ou de la négligence qui accèdent aux services médicaux, sociaux et/ou juridiques</p>	<p>Enquête démographique et de santé</p> <p>Données administratives</p>	<p>Un cadre juridique, politique et institutionnel renforcé permet une meilleure protection des filles et des garçons.</p> <p>L'accès aux services de qualité garantit une meilleure protection aux filles et aux garçons.</p> <p>Les enfants, familles et communautés adoptent des comportements favorables à la protection des filles et des garçons et à leur identité juridique.</p>	<p>Ministère de la femme, de la famille, de l'égalité des genres et de la protection de l'enfance</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de la santé et de l'action sociale</p> <p>Ministère de l'éducation nationale</p> <p>Ministère de la fonction publique et de la transformation du secteur public</p> <p>Comités départementaux de protection de l'enfant</p>	4 000	11 000	15 000

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 12 389 (2019-2022) NC : 37 000 (2024-2028)			Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ONU Femmes UNESCO FNUAP Coopération bilatérale Organisations de la société civile Chefs religieux et traditionnels Médias Célébrités Organisations et coalitions de jeunes Secteur privé			
Réalisation 2 Réalisation 3: D'ici à 2028,	D'ici à 2028, les ménages pauvres et vulnérables	Pourcentage des dépenses publiques allouées aux secteurs sociaux	Observatoire de suivi du budget social	Les pouvoirs publics élaborent des budgets sociaux qui prennent en	Ministère des finances et du budget	5 000	3 000	8 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
des politiques publiques inclusives et transparentes permettent aux populations d'être plus résilientes et d'accéder aux ressources naturelles et aux services publics de manière équitable.	comprenant des enfants, des adolescents et des personnes handicapées ont accès à une protection sociale leur permettant de vivre à l'abri de la pauvreté et d'être plus résilients face aux chocs.	NR : Santé : 3,9 % ; éducation de base : 14,3 % ; protection de l'enfance : 0,05 % (2022) NC : Santé : 15 % ; éducation de base : 20 % ; protection de l'enfance : 3 % (2028)	Révision annuelle conjointe Enquête démographique et de santé	compte les droits des enfants. Les pouvoirs publics au niveau national et local pilotent un système de protection sociale réactif aux chocs et prenant en compte les enfants. Le suivi de la situation des enfants se fonde sur des données désagrégées objectives.	Agence nationale des statistiques et de la démographie Banque Mondiale Programme des Nations Unies pour le développement Autorités locales Organisations de la société civile			
		Nombre d'enfants bénéficiant de bourses familiales NR : 1 047 291 % (2022) NC : 1 256 750 % (2028)	Révision annuelle conjointe					
	Un programme de pays conçu, coordonné, suivi et documenté de manière à prendre en compte le genre, les groupes d'âge et les dimensions transversales pour améliorer l'efficacité et la durabilité, et pour	Indice du tableau de bord du bureau NR : 93 % (2022) NC : plus de 90 % (2028) Niveau de mise en œuvre des stratégies et des partenariats en matière de genre, de changement social et comportemental et de jeunesse et d'adolescence à l'appui du programme NR : ébauche de quatre stratégies (2022)	InSight Rapports annuels de gestion Outils de suivi des médias sociaux	La planification et le suivi du programme s'appuient sur une approche participative, sensible aux risques et tenant compte des questions de genre. Le bureau de pays dispose de partenariats à forte valeur ajoutée. La stratégie de soutien au changement social et comportemental est élaborée, mise en œuvre et suivie.	Organismes du système des Nations Unies Partenaires publics et privés Institutions nationales Organisations de la société civile Adolescents, jeunes et femmes Comités nationaux pour l'UNICEF	8 500	3 500	12 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	s'assurer que les droits des enfants et des populations les plus vulnérables dans les zones d'intervention prioritaires sont respectés, et que ces groupes restent résilients.	<p>NC : quatre stratégies sont suivies et révisées régulièrement (2028)</p> <p>Nombre de personnes touchées par les messages clés de l'UNICEF sur les canaux numériques</p> <p>NR : 20 000 000 % (2022)</p> <p>NC : 40 000 000 % (2028)</p>						
Montant total des ressources						26 000	54 000	80 000